



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 129330

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la représentation des retraités aux débats politiques et sociaux. La confédération française des retraites (CFR) qui regroupe cinq fédérations d'associations de retraités représentant près de 1,5 million d'adhérents a pour objectif notamment de participer à la défense active d'un système de retraite solidaire et durable et de contribuer à la promotion d'une protection sociale ainsi qu'à la représentation citoyenne des retraités français. En tant qu'association agréée, la CFR réclame une représentation officielle dans tous les organismes de réflexion-consultation (CESE, CESR, COR), de gestion (CNAV, CNAM, CNSA, RSI) traitant des problèmes concernant les retraités. Elle lui demande de lui faire un point de la représentation des retraités dans ces types d'institution et de lui indiquer la marche à suivre afin de répondre aux attentes légitimes de la CFR.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129330

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1824

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)